



Plan sur l'accessibilité

Renseignements généraux

Nous avons préparé notre plan sur l'accessibilité afin de respecter les obligations de notre organisation en vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) et du [Règlement canadien sur l'accessibilité](#) (RCA).

Nous nous engageons, en tant qu'organisation, à rendre notre milieu de travail, nos politiques, nos programmes, nos pratiques et nos services accessibles à tous.

Veillez envoyer vos commentaires à notre [Directrice des ressources humaines](#)

Vous pouvez envoyer vos commentaires par courriel, par téléphone ou par la poste en utilisant les coordonnées dans la section : Contactez-nous.

Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-dessous pour nous demander une copie de notre plan sur l'accessibilité et de la description de notre processus de rétroaction dans les **médias substituts** suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes handicapées. Nous vous fournirons le format que vous demandez le plus tôt possible. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre 15 jours.

Contactez-nous :

- Courriel : RH@aacorp.com
- Téléphone : 819-377-4500 Ext : 7
- Courrier (adresse de votre entreprise accessible au public) :
AAR Aircraft Services - Trois-Rivières ULC
3750 ch. de l'aéroport,
Trois-Rivières, QC
G9B 2N8

Consultations

- Nous avons mené les **consultations** par (*cochez toutes les cases qui s'appliquent*) :
 - Enquêtes (en ligne/imprimée)
 - Groupes de discussion (en ligne/en personne)
 - Autre (*précisez*) : création d'un comité au sein de l'entreprise
RH- rencontre confidentiel avec des personnes ayant différents handicaps / besoins
- Dates/périodes de consultation : Première rencontre le 3 juillet 2025, 1 fois par mois et au besoin
- Lieux de nos consultations (si elles ont lieu en personne) : sur le site même de l'organisation, AAR Trois-Rivières
- Nous avons posé les questions suivantes aux participants :
 - *Quels types d'obstacles avez-vous rencontrés dans votre quotidien au sein de AAR?*
 - *Avez-vous des idées sur la façon dont nous pourrions éliminer et prévenir ces obstacles?*

Personnes consultées : (*renseignements détaillés montrant que vous avez consulté des personnes handicapées*)

(Exemples) :

- Nous avons consulté (*cochez toutes les cases qui s'appliquent*) :
 - Des personnes handicapées
 - *Pour protéger la vie privée des personnes, n'inscrivez pas le nom des personnes qui ont participé à vos consultations à moins qu'elles n'y aient participé en tant qu'« experts ».*
 - Des organisations de personnes handicapées
 - Indiquez les noms des organisations : _____
 - Des experts en accessibilité
 - Indiquez les noms et les domaines d'expertise (p. ex. l'environnement bâti) des experts : _____
 - Des experts dans le domaine du handicap

Indiquez les noms des experts : _____

- Nombre total de participants (sans compter les membres de notre organisation) : 0
- Nombre de participants handicapés : 2
- Types de handicaps représentés : Mobilité

Domaines visés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

L'emploi

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Professions principalement physiques : Techniciens en entretien d'aéronefs, peintres, préposés à l'entretien du bâtiment, techniciens intérieurs. Peu de postes adaptés.

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Clarifier les offres d'emploi en mentionnant les exigences physiques

Mesure 2 : Évaluer les postes non physiques pour repérer les postes existants que l'entreprise pourrait rendre accessible et identifier de nouvelles opportunités pour les personnes en situation de handicap (d'ici 2028).

Mesure 3 : Réaliser une évaluation des exigences physiques pour chaque poste (d'ici 2028).

L'environnement bâti

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Accès à la bâtisse inadaptée pour les personnes en situation d'handicap physique (fauteuil roulant).

Obstacle 2 : Ouverture automatique des portes

Obstacle 3 : Alarme de feu

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Rendre une entrée accessible pour les personnes en situation d'handicap (une petite rampe d'accès). Une signalisation claire et visible sera mise en place pour guider les utilisateurs

vers cette entrée (d'ici 2028). Rendre accessible des bureaux de travail au rez-de-chaussée afin d'être en mesure d'accueillir des employés ou visiteurs ayant des besoins spécifiques.

Mesure 2 : Installer un bouton presseur (portes accueil (2 portes) et corridor à côté du magasin vers QA (1 porte)

Mesure 3 : Mettre un avis sur les TV dans le cas d'un feu, rendre un bureau spécifique adapté pour tous types d'handicap, installer des avertisseurs visuels en cas de feu (bureau QA)

Technologies de l'information et de la communication

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Améliorer la compatibilité de notre site web avec les lecteurs d'écran.

Obstacle 2 : Visuel en cas d'alarme d'incendie

Obstacle 3 : Vidéo corporatif, document, formation, etc.

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Formation à tous pour l'utilisation des lecteurs d'écran, rendre disponible des écouteurs pour les malentendants

Mesure 2 : Ajout de visuel sur les TV

Mesure 3 : Rendre la vidéo disponible avec les sous-titres

Communication, autre que les technologies de l'information et de la communication

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Accessibilité de la communication écrite

Obstacle 2 : Alarme sonore et visuel non accessible dans certain endroit.

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Création de modèles standards pour les documents :

- Des polices lisibles (comme Arial), avec une taille minimale de 12 points.
- Des mises en page claires.
- Des versions accessibles, comme des fichiers PDF lisibles par des lecteurs d'écran ou des formats alternatifs (Word, HTML).

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Évènement à l'externe

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Toutes personnes ayant un handicap quelconque doit être accompagné d'une personne responsable et cette personne est avisée du chemin à suivre (schéma à l'appui)

Mesure 2 : S'assurer que les installations lors des événements à l'externe soient accessibles aux personnes en situation d'handicap.

La conception et la prestation de programmes et de services

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Politique d'accessibilité

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Mettre en place et promouvoir le programme d'accessibilité par le comité

Mesure 2 : Programme accessible à tous (visuel et audio)

Le transport

Nous avons cerné les obstacles suivants :

Obstacle 1 : Transport

Nous prendrons les mesures suivantes pour supprimer et prévenir ces obstacles :

Mesure 1 : Nous utiliserons Taxi Elite qui sont spécialisés dans le transport adapté ou remboursement du gaz pour l'utilisation de son véhicule personnel